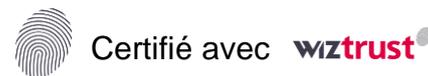


Paris, le 23 mars 2021



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 AVRIL 2021 SE TIENDRA À HUIS CLOS

À la suite des dernières annonces gouvernementales et afin de protéger l'ensemble des actionnaires, des invités et des organisateurs, Frédéric Gardès, Président-Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'administration du 16 février 2021, a décidé que l'Assemblée générale mixte du 20 avril 2021 se tiendra exceptionnellement à huis clos contrairement à ce qui était indiqué dans l'avis de réunion du 15 mars 2021 dont les modalités sont modifiées comme ci-après.

En effet, à la date de la présente publication, des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs font obstacle à la présence physique des membres à l'Assemblée générale, notamment compte tenu du nombre de personnes habituellement présentes aux Assemblées.

Ainsi, conformément aux mesures d'urgence adoptées par le Gouvernement pour lutter contre la propagation du Covid-19 et aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et du décret n°2020-418 du 10 avril 2020, l'Assemblée générale mixte de la Société se tiendra hors la présence physique des actionnaires au siège social de la Société, 1 rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris, à 15 heures.

Dans ce contexte, il a été décidé des modalités suivantes :

- Aucune carte d'admission ne sera délivrée ;
- Les actionnaires pourront voter uniquement à distance et préalablement à l'Assemblée, par correspondance à l'aide du formulaire de vote ou en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée générale jusqu'au vendredi 16 avril 2021 à 23h59 ;
- Les actionnaires peuvent poser des questions écrites jusqu'à 2 jours ouvrés avant l'Assemblée générale, soit jusqu'au vendredi 16 avril 2021 à 23h59 ;
- L'Assemblée générale sera diffusée en direct et dans son intégralité sur le site internet de la Société, <https://www.colas.com> – rubrique Finance ;
- La vidéo de l'Assemblée générale sera accessible au terme de la séance sur le site internet, avec la présentation diffusée en séance.

Ces modifications sont détaillées sur le site Internet de la Société :

<https://www.colas.com/fr/finance/informations-reglementees>, rubrique **2021/ Assemblée Générale**, et seront rappelées dans l'avis de convocation qui sera publié le 2 avril 2021 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

 **Colas (www.colas.com)**
Colas, filiale du groupe Bouygues, a pour mission d'imaginer, de construire et d'entretenir des infrastructures de transport de façon responsable. Implanté dans plus de 50 pays sur les cinq continents, à travers un réseau de 800 unités d'exploitation de travaux et 3 000 unités de production de matériaux, Colas rassemble 55 000 collaborateurs engagés dans leur territoire pour relier les hommes et faciliter les échanges dans le monde d'aujourd'hui et de demain. L'ambition de Colas est d'être le leader mondial des solutions de mobilité innovantes et responsables. En 2020, Colas a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 12,3 milliards d'euros, dont 55% à l'international.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

 **Delphine LOMBARD** Tél. : 06 60 07 76 17
 **Rémi COLIN** Tél. : 07 60 78 25 74
contact-presse@colas.fr

 **Jean-Paul JORRO** Tél. : 01 47 61 74 23
 **Mélodie LAMIAUX** Tél. : 01 47 61 75 61
contact-investors@colas.fr